

Communauté Urbaine de Bordeaux

Pôle opérationnel Voirie Circulation et Proximité

Département Signalisation

Marché n° 09067 R – fourniture et mise en œuvre de produits de marquages routiers (lots 1 à 4) sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Marché n° 09068 R – fourniture et mise en œuvre de produits de marquages routiers (lot 5) sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Avenant n° 2

Entre d'une part,

La Communauté urbaine de Bordeaux, dont le siège est situé au : 33076 Bordeaux cedex, Esplanade Charles de Gaulle, représentée par monsieur Feltesse, Président habilité aux fins des présents par délibération n° 2000/00199 du 18 avril 2008, portant délégation du conseil au Président, ci-après désigné par la Communauté Urbaine de Bordeaux,

Et d'autre part,

La société Aximum dont le siège social est situé au : 78400 CHATOU, BP 76, 41 boulevard de la République ; immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 434 304 473, représentée par monsieur Jean-paul Chauvet, Directeur de Région, agissant au nom et pour compte de la société Aximum dont le Président Directeur Général est Monsieur Christophe Mitridati.

TABLE DES MATIERES

I – Objet de l’avenant

II – Nouveaux prix

III – Autres clauses

I – Objet de l’avenant

Le présent avenant a pour objet le rajout de nouveaux prix au bordereau des prix unitaires des marchés.

Marché n° 09067 R – fourniture et mise en œuvre de produits de marquages routiers, lots 1 à 4, détenu par le groupement AXIMUM/SOLAYA dont AXIMUM est le mandataire.

Marché n° 09068 R – fourniture et mise en œuvre de produits de marquages routiers, lot 5, détenu par la société AXIMUM.

En effet, l’exécution des 2 marchés à bons de commande cités précédemment a fait apparaître de nouveaux besoins qui n’avaient pas été identifiés jusqu’à présent. La mise en œuvre de produits de marquage peut nécessiter, dans certains cas et selon les chantiers :

- la fourniture et la pose de plots rétroréfléchissants sur bordure ou sur chaussée, destinés à renforcer le guidage nocturne assuré par les marques longitudinales dans certaines zones sensibles ;
- la fourniture et la mise en œuvre de résines destinées à accompagner et valoriser des aménagements en marquages ;
- la fourniture et la pose de logos vélos préfabriqués collés, qui cumulent à la fois une grande facilité de mise en œuvre et une durabilité importante ;
- l’utilisation de flèches lumineuses de rabattement (F.L.R.) pour signaler des chantier de marquages sur des voies rapides urbaines.

II – Nouveaux prix

Des nouveaux prix sont donc intégrés au bordereau des prix unitaires des marchés 09067 R et 09068 R reconduits le 9 avril 2009, notifiés initialement le 9 avril 2008 et définis comme suit :

N° des prix	DESIGNATION DES OUVRAGES	Unité	PRIX UNITAIRES HT
G1	Fourniture et pose de plot réfléchissant sur bordure	U	35,00
G2	Fourniture et pose de plot réfléchissant sur chaussée	U	32,00
G3	Réalisation de résine type indasroc granulométrie 1,25/2,5 mm	M2	35,00
G4	Réalisation de résine type indasroc granulométrie 2,5/5 mm	M2	43,00
G5	Réalisation de résine sablée	M2	30,00
G6	Réalisation de pavés résines	M2	95,00
G7	Fourniture et pose de logo vélo 3M	U	61,00
G8	Mise à disposition de FLR	1/2j	620,00

Ces prix unitaires à inclure aux marchés précités sont définis conformément au devis du 14 avril 2009 ci-joint.

Ces prix sont fermes et invariables pour une durée de un an à compter de la date de notification de cet avenant et sera révisable avec l'ensemble des prix du bordereau à compter du 9 avril 2010, dans les conditions prévues selon les articles 3.5.2 et 3.5.3 du CCAP.

III – Autres clauses

Pour tout ce qui n'est pas modifié par ce présent avenant, les autres clauses du marché restent applicables.

Fait à Bordeaux

Le

Pour la société Aximum

P/o Le Président
De la Communauté urbaine de Bordeaux